

DEC152341INEE

Décision portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC141318INEE du 21 juillet 2014 portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision DEC141318INEE du 21 juillet 2014 est modifiée comme suit

Article 2

M. Vincent Bretagnolle, Directeur de Recherche de 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le suivi et l'animation du réseau des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Bretagnolle demeure affecté à l'UMR7372 Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) - 79360 Villiers en Bois.

Article 3

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 M. Vincent Bretagnolle, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 4

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs